Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le 20/04/2021
ID : 074-247400567-20210408-2021_38-DE

Fier&Usses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
Le 8 avril
Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 2 avril 2021

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 27 - votants 32.

Présents :
Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Valérie BOISSEAU, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :
Carole BERNIGAUD à Karine FALCONNAT
Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL
François DAVIET à Valérie BOISSEAU
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Michel PASSETEMPS

Secrétaire de séance : Cécile LOUP FOREST

N° 2021-38 : Approbation du compte administratif 2020 - budget annexe de la ZAE des Rioudes

Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Pour cette question, Monsieur Henri Carelli a quitté la salle et la présidence est assurée par Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe de la ZAE des Rioudes établi par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy,

Les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE des Rioudes se résument de la manière suivante :

CA 2020 - budget ZAE des Rioudes	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
opérations de l'exercice		91 200,00	91 200,00		0,00	0,00
Solde d'exécution de l'exercice		**91 200,00**	**91 200,00**		**0,00**	**0,00**
Résultat reporté	91 200,00		0,00	0,00	91 200,00	
RESULTATS CUMULES		**0,00**	**91 200,00**		**91 200,00**	
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		**0,00**	**91 200,00**		**91 200,00**	

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le 20/04/2021
ID : 074-247400567-20210408-2021_38-DE

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE des Rioudes.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président,
Henri CARELLI

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le 20/04/2021
ID : 074-247400567-20210408-2021_38-DE

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 31
VOTES :
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/2021

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Sillingy, le 08/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AGERON Pierre	
BAUDIN Yolande	
BERNIGAUD Carole	
BIELOKOPYTOFF Thomas	
BOCQUET Christian	
BOISSEAU Valérie	
BOIVIN Elisabeth	
BOUVET Dominique	
CECCON Jacqueline	
CHAMBARD Jean-Pierre	
COLELLA Rocco	
DALLEVET Roger	
DAVIET François	
DONDIN Elodie	
DREME Fabienne	
DUBOIS Luc	
FALCONNAT Karine	
FORNUTO Sophie	
FRANCOIS Virginie	
GUILLOTTE Yves	
GUITTON Christophe	

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le 20/04/2021
ID : 074-247400567-20210408-2021_38-DE

II – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2

LANGANNE Philippe	
LE ROUX Sylvie	
LOUP-FOREST Cécile	
MICHEL Christiane	
MUGNIER Séverine	
NEYROUD Roland	
PASSETEMPS Michel	
PERRIN Henri	
SBAFFO Maly	
SONNERAT Yvan	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.